

ÉDITION 2024

NAÎTRE

À WOLUWE-SAINT-PIERRE

Réponses à vos questions avant
et après l'arrivée de votre enfant



BIENVENUE !

Vous attendez un enfant ? Votre enfant est né ? Vous adoptez un enfant ? Félicitations ! Être parent est une merveilleuse aventure, pleine de bonheurs et aussi de doutes.

Que faire avant la naissance ? Que faire après la naissance ? Vous trouverez dans ce guide interactif des réponses à vos questions, pour ne rien oublier avant et après l'arrivée de votre enfant.

Soutien à la parentalité, services communaux, mutuelle, allocations familiales, vaccination, employeur, congés, primes, lieux d'accueil, partenaires à Woluwe-Saint-Pierre,... Ce guide pratique vous donne un aperçu des démarches à suivre et vous renseigne sur les services et spécialistes autour de la petite enfance dans notre commune.

Les services de la Petite Enfance et des Crèches de Woluwe-Saint-Pierre, en collaboration avec l'asbl Cap Famille, ont développé ce guide pour vous simplifier la vie et vous accompagner dans vos premiers pas de parents. L'accueil et le bien-être des jeunes sanpétrusiennes et sanpétrusiens, dès le plus jeune âge, sont essentiels pour nous !

*Échevine de la Petite Enfance
et des Crèches francophones*

Échevine de la Famille

*Échevin des Crèches
néerlandophones*

SOMMAIRE

● Avant la naissance	4
● Après la naissance	6
● Vos démarches en un coup d'œil	10
● Vos partenaires à Woluwe-Saint-Pierre	12
● Plus d'info	15



Cette brochure est interactive :
il vous suffit de cliquer sur les
liens URL pour aller sur le site
web



Que faire avant
la naissance ?

AVANT LA NAISSANCE

1 • VÉRIFIER QUE VOUS ÊTES EN ORDRE AUPRÈS DE VOTRE MUTUELLE

Vérifiez que vous êtes bien affiliée à une mutuelle et en ordre de cotisations. Une grossesse et une naissance impliquent des frais médicaux qui vous sont en partie remboursés par la mutuelle. Pendant votre congé de maternité, vous pouvez recevoir des indemnités de la part de votre mutuelle.

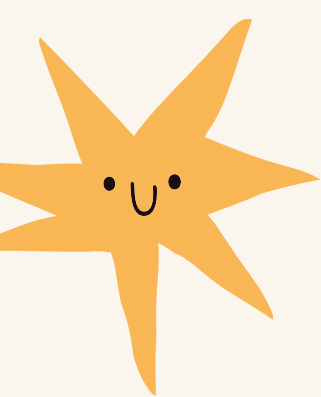
2 • AVERTIR VOTRE EMPLOYEUR DE VOTRE GROSSESSE

Annoncez votre grossesse à votre employeur le plus rapidement possible et au plus tard 7 semaines avant la date présumée de l'accouchement (9 semaines en cas de grossesse multiple), pour avoir droit au congé de maternité. Vous devez lui fournir un certificat médical mentionnant cette date. Cette annonce déclenche votre protection de la maternité contre le licenciement et contre le travail à risque. Gardez la preuve de la date exacte à laquelle vous avez averti votre employeur (ex. accusé de réception).

3 • INSCRIRE VOTRE FUTUR ENFANT DANS UN LIEU D'ACCUEIL

Vous pouvez inscrire votre enfant dans une crèche communale dès le 3e mois de grossesse. Les (futurs) parents peuvent faire une demande en complétant le formulaire en ligne. Vous trouverez une multitude d'informations sur le site web de la commune : www.woluwe1150.be. Si vous avez encore l'une ou l'autre question, le **service des Crèches** reste disponible tous les matins entre 8h30 et 12h au 02 773 05 61.

- Milieux d'accueil francophones communaux et privés situés sur le territoire de Woluwe-Saint-Pierre : www.woluwe1150.be/services-communaux/petite-enfance/lieux-accueil
 - Formulaire d'inscription pour les crèches communales francophones : www.bekid.be/registration-requests?registrationFormId=f63908b0-af02-476a-ba62-310b82adee62&tenantId=3165c378-3f6b-420d-8135-db1ac9d6372a
- Milieux d'accueil néerlandophones communaux et privés situés sur le territoire de Woluwe-Saint-Pierre : www.woluwe1150.be/nl/gemeentediensten/petit-enfance-nl/lieux-accueil-nl
 - Formulaire d'inscription pour toutes les crèches néerlandophones reconnues par Kind & Gezin : www.kinderopvanginbrussel.be
- Retrouvez tous les milieux d'accueil francophones reconnus par l'ONE sur my.one.be/fr



4 • FAIRE ÉVENTUELLEMENT UNE DÉCLARATION PRÉNATALE

Pour les couples non mariés, il est possible de faire une reconnaissance anticipée auprès du service de l'Etat civil, en présence des deux parents et sur la base d'une attestation médicale mentionnant la date présumée de l'accouchement. Vous pouvez contacter le service avant de vous présenter au guichet.

- **Service de l'Etat civil de Woluwe-Saint-Pierre**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 13h00, ainsi que le mercredi de 14h à 16h et le jeudi de 16h à 19h. Infos : 02 773 05 70

5 • DEMANDER UNE ALLOCATION DE NAISSANCE

À partir du 6^e mois de grossesse, vous pouvez vous inscrire à une caisse d'allocations familiales, qui vous permettra de recevoir une allocation de naissance puis vos allocations familiales mensuelles. Deux mois avant la date prévue de l'accouchement, vous pouvez déjà recevoir cette allocation de naissance qui s'élève à plusieurs centaines d'euros.

Pour ce faire, vous devez vous inscrire à une des caisses d'allocations familiales suivantes :

- www.brusselsfamily.be
- www.kidslife.be
- www.famiris.brussels
- www.parentia.be
- www.infino.be

6 • S'INSCRIRE À LA BÉBÉTHÈQUE

La Bébéthèque est un système de prêt d'affaires pour bébés à prix démocratique (20€/an) mis en place par **l'asbl Cap Famille**. Située au Centre Communautaire de Joli-Bois (Drève des Shetlands 15, 1150 Woluwe-Saint-Pierre), elle propose plus d'une centaine d'articles disponibles en prêt.

Ce service permet un accès facile à du matériel durable et de qualité. Empruntez simplement ce que vous n'utilisez pas longtemps, inutile de l'acheter !

- Retrouvez toutes les informations sur la Bébéthèque auprès de **l'asbl Cap Famille** au 02 773 06 55 ou sur le site web : www.bebetheque1150.be

Que faire après
la naissance ?

APRÈS LA NAISSANCE

1 • PRENDRE LE CONGÉ DE MATERNITÉ, DE PATERNITÉ, D'ADOPTION ET DE CO-PARENTALITÉ

Les **futures mamans salariées** qui vont accoucher ont droit à un congé de maternité de 15 semaines au total (17 en cas de naissances multiples).

Durée du congé prénatal :

- Congé obligatoire : 1 semaine avant la date de l'accouchement ;
- Congé facultatif : 5 semaines en plus du congé obligatoire (7 en cas de naissances multiples).

Durée du congé postnatal :

- Congé obligatoire : 9 semaines à partir de l'accouchement ;
- Congé facultatif : le congé obligatoire peut être prolongé par les semaines de congé prénatal facultatives qui n'auraient pas été prises avant l'accouchement, pour un total de 15 semaines (17 en cas de naissances multiples).

Pour les **futures mamans qui travaillent en tant qu'indépendantes** , la durée totale (prénatale et postnatale) du congé de maternité obligatoire est de 3 semaines. Une de ces 3 semaines doit être prénatale (= la semaine qui précède la date prévue de l'accouchement) et 2 de ces semaines devront obligatoirement être prises après l'accouchement.

La partie facultative du congé se compose de 9 semaines qui peuvent être prises avant ou après l'accouchement (10 en cas de naissances multiples). Une ou plusieurs de ces semaines de repos facultatif peuvent être prises à mi-temps.

Toute travailleuse ou tout travailleur qui adopte un enfant a droit à un congé d'adoption. L'âge de l'enfant ne détermine plus la durée du congé de la travailleuse ou du travailleur adoptant un enfant mineur, qui bénéficie donc, depuis le 1^{er} janvier 2019, d'un congé de 6 semaines.

Le congé de **paternité ou de co-parentalité** est de 20 jours, à prendre dans les 4 mois suivant la naissance.

- Plus d'infos sur www.one.be



2 • DÉCLARER LA NAISSANCE

Au plus tard 15 jours après l'arrivée de l'enfant, un parent (ou les deux) doit déclarer la naissance de son enfant dans la commune de la naissance. Rendez-vous au service de l'état civil de la commune où votre enfant est né. Certains hôpitaux ont un service d'état civil sur place. Renseignez-vous pendant votre séjour à la maternité.

Vous recevez une **attestation de naissance** en 3 exemplaires, nécessaires notamment pour demander les allocations familiales et inscrire votre enfant à la mutuelle. Vous recevez également l'attestation de **vaccination anti-poliomyélite** (plus d'infos page suivante).

La commune où l'enfant est déclaré envoie les données de l'enfant à l'administration de Woluwe-Saint-Pierre, pour l'inscrire dans les registres de la population.

3 • PRÉVENIR VOTRE CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Faites parvenir votre attestation de naissance à votre caisse d'allocations familiales pour recevoir vos allocations mensuelles. Chaque mois, vous recevrez un montant pour vous aider à élever et prendre soin de votre enfant.

4 • PRÉVENIR VOTRE MUTUELLE

Transmettez votre attestation de naissance à votre mutuelle pour bénéficier d'une couverture de soins de santé pour votre enfant, mais aussi pour demander votre prime de naissance.

5 • PRÉVENIR VOTRE EMPLOYEUR

Envoyez votre attestation de naissance à votre employeur pour l'avertir du début de votre congé postnatal. Certains employeurs offrent une prime à la naissance d'un enfant.

6 • DEMANDER VOTRE PRIME COMMUNALE

Une prime peut être demandée pour chaque nouvelle naissance ou adoption, **dès le premier enfant**, par les parents résidant à Woluwe-Saint-Pierre. La prime s'élève à 50,00 € par enfant. Une prime de 100,00 € est octroyée lorsque l'enfant est atteint d'une incapacité physique et/ou mentale de 66% ou plus, au moment de la naissance ou de l'adoption.

- Plus d'infos sur www.woluwe1150.be/primedenaissance

7 • DEMANDER ÉVENTUELLEMENT UN CONGÉ D'ALLAITEMENT OU DES PAUSES ALLAITEMENT

Dans certains cas, il est possible de bénéficier soit d'un congé d'allaitement jusqu'aux 5 mois de votre enfant, soit de pauses allaitement. Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de votre mutuelle.

8 • DÉCLARER LA VACCINATION ANTI-POLIOMYÉLITE DE VOTRE ENFANT

Cette vaccination obligatoire débute à 2 mois ou 8 semaines et se termine à 15 mois, sauf dérogation pour raisons médicales. Au plus tard 15 jours après la dernière dose, déposez au service des Affaires sociales l'attestation de vaccination anti-poliomyélite signée par le médecin vaccinateur.

- **Service des Affaires sociales de Woluwe-Saint-Pierre**

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30. Infos : 02 773 05 60 et affaires.social@woluwe1150.be

- Plus d'infos sur le schéma de vaccination ici : www.one.be/public/brochures/brochuredetail/brochure/les-rendez-vous-des-vaccins/

9 • TROUVER DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Vous pouvez faire suivre votre enfant à la consultation ONE – Office de la naissance et de l'enfance – de votre quartier. Les consultations pour enfants ONE offrent gratuitement un suivi médical préventif aux enfants de 0 à 6 ans. Une équipe de médecins, partenaires enfants-parents « PEP's » et bénévoles offrent un suivi médical préventif (par exemple : vaccination), des visites à domicile, un dépistage visuel, mais aussi des activités collectives. Les « PEP's » vous accompagnent et répondent à vos questions.

Adresses des consultations ONE de Woluwe-Saint-Pierre :

- Quartier Joli-Bois : drève des Shetlands 15
 - Quartier Centre : rue François Gay 326
 - Quartier Stockel/Amitié : avenue Pierre Vander Biest 45/260
- Plus d'infos et coordonnées complètes des consultations ONE de la commune ici : www.woluwe1150.be/services-communaux/petite-enfance/sante-enfance
 - Pour trouver la consultation ONE la plus proche de votre domicile my.one.be/fr





VOS DÉMARCHES EN UN COUP D'ŒIL

Que faire
avant et après
la naissance ?

AVANT LA NAISSANCE

- ✓ Avertir votre employeur de votre grossesse
- ✓ Inscrire votre futur enfant dans un lieu d'accueil
- ✓ Faire éventuellement une déclaration prénatale

4^e mois

3 à 7 semaines
avant

- ✓ Prendre éventuellement un congé prénatal de maternité (durée variable selon les cas)

2^e mois

- ✓ Vérifier que vous êtes en ordre auprès de votre mutuelle
- ✓ Avoir votre 1^{ère} consultation prénatale

6^e mois

- ✓ Demander une allocation de naissance
- ✓ S'inscrire à la Bébéthèque

1 semaine
avant

- ✓ Prendre le congé prénatal obligatoire de maternité



APRÈS LA NAISSANCE

2 à 16 semaines après

- ✓ Prendre le congé postnatal de maternité, de paternité, d'adoption et de co-parentalité (durée variable selon les cas)

- ✓ Vacciner votre enfant contre la poliomyélite
- ✓ Demander éventuellement un congé d'allaitement ou des pauses allaitement

2^e mois

- ✓ Déclarer la naissance
- ✓ Prévenir votre caisse d'allocations familiales
- ✓ Prévenir votre mutuelle
- ✓ Prévenir votre employeur
- ✓ Demander votre prime communale

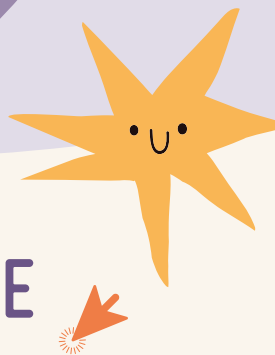
15 jours après

- ✓ Déposer l'attestation de vaccination anti-poliomyélite au service des Affaires sociales

15^e mois



VOS PARTENAIRES À WOLUWE-SAINTE-PIERRE



- **SERVICE CRÈCHES ET PETITE ENFANCE DE WOLUWE-SAINTE-PIERRE**

Avenue Charles Thielemans 93

02 773 05 61 – creches@woluwe1150.be

www.woluwe1150.be/petite-enfance



- **SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES DE WOLUWE-SAINTE-PIERRE**

prime de naissance et déclaration de la vaccination anti poliomyélite.

Avenue Charles Thielemans 93

02 773 05 60 – affaires.socials@woluwe1150.be

www.woluwe1150.be/primedenaissance



- **CAP FAMILLE ASBL** : halte accueil, école des devoirs, centre de vacances, soutien à la parentalité, bébéthèque, organisatrice de la semaine de la petite enfance de Woluwe-Saint-Pierre.

Avenue Charles Thielemans 95

02 773 06 55 – capfamille@woluwe1150.be

www.capfamille.eu



- **BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES FRANCOPHONES DE WOLUWE-SAINTE-PIERRE**

prêt de livres pour les tout-petits et activité Bouquin Câlin de 0 à 3 ans.

1. Avenue Charles Thielemans 93 – 02 773 05 83 – bib.centre.jeunesse@woluwe1150.be

2. Drève des Shetlands 15 – 02 435 59 22 - bib.jb.jeunesse@woluwe1150.be

3. Avenue du Chant d'Oiseau 40 – 02 773 06 71 - bib.cho.jeunesse@woluwe1150.be

biblio.woluwe1150.be



- **SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES DU CPAS DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**

garde d'enfants malades, aide-ménagère à domicile,...

Val des Epinettes 25

02 778 11 60 - servicesdomicile.cpas@woluwe1150.be

cpas-ocmw1150.be/services-d-aide-aux-familles



- **PLANNING FAMILIAL DE WOLUWE-SAINT-PIERRE** : consultations médicales (contraception et autres), juridiques, psychologiques et sociales.

Rue Jean Deraeck, 14

02 762 00 67 - info@planningwsp.be

www.guidesocial.be/planningwoluwe



- **CROIX-ROUGE DE BELGIQUE - ANTENNE WOLUWE-SAINT-PIERRE** : formation aux premiers secours, soins aux nourrissons et réanimation pédiatrique.

rue au Bois 365B

contact@crwsp1150.be

www.crwsp1150.be



- **LUAPE asbl**: ludothèque inclusive pour tous les âges.

Parc Parmentier, avenue Parmentier 19

02 772 75 25 - info@luape.org

www.luape.org



- **CENTRE CROUSSE asbl** : ludothèque notamment avec des jeux d'éveil pour les tout-petits.

Rue au Bois 11

02 771 83 59 - asblcentrecrousse@skynet.be

www.asblcentrecrousse.net/ludothèque-crousse



- **LES P'TITS PAS asbl** : lieu de rencontre et de jeu pour les tout-petits accompagnés d'un proche (maison verte).

Venelle aux Jeux 23

0484 59 68 88 - www.lesmaisonsvertes.be



- **CHANT D'OISEAU - VOGELZANG ASBL** : maison d'accueil pour femmes enceintes et/ou accompagnées d'enfants
Avenue du Chant d'Oiseau 42 - 02 660 36 61 - info@vgz-co.be



- **CASA HESTIA**: maison d'accueil pour familles nombreuses.
Avenue Roger Vandendriessche 34 - 02 770 06 38 - direction@casahestia.be
www.casahestia.be



- **BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE NÉERLANDOPHONE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**
collection de livres en néerlandais pour bébés, offre Boekstart.
avenue des Grands Prix 63
02 773 18 80 - bibdelettertuin@woluwe1150.be
sint-pieters-woluwe.bibliotheek.be



- **LE CHIEN VERT ASBL**: service de santé mentale proposant consultations, médiation familiale en santé mentale, accompagnement périnatal en santé mentale (Nouages), accueil du tout petit en difficulté et de ses parents (Bébé-Parents Accueil), groupe de parole pour parents en deuil périnatal (Mizuko).
Rue Eggerix 28 - 02 762 58 15 - lechienvert@apsyucl.be
www.lechienvert.be



Il existe également de nombreux prestataires privés qui proposent des activités et consultations variées autour de la naissance à Woluwe-Saint-Pierre:

- Sages-femmes et consultantes en lactation,
- Préparation à la naissance et à l'accouchement,
- Centres médicaux et paramédicaux de périnatalité : pédiatrie, médecine générale, gynécologie, kinésithérapie,...
- Cours de portage,
- Yoga prénatal et postnatal,
- Ateliers de couches lavables et service de location, collecte et nettoyage de couches lavables,
- Boutique et ateliers zéro déchets,
- Brocantes de puériculture, jouets et vêtements,
- Ateliers «signer avec bébé»,
- Cours d'anglais dès l'âge de 1 an,
- Stages pour les plus grands,...

PLUS D'INFO



- **ONE** : Office de la naissance et de l'enfance : lieux d'accueil francophones, toutes les informations utiles avant et après la naissance, conseils, ressources, ...
02 542 12 11
www.one.be
- **Kind & Gezin** : lieux d'accueil néerlandophones, toutes les informations utiles avant et après la naissance, conseils, ressources, ...
078 150 100
www.kindengezin.be
- **Born in Brussels** : infos et ressources autour de la grossesse, la naissance et la petite enfance
www.bornin.brussels
- **Parent solo** : le site dédié aux aides et services bruxellois pour les familles monoparentales
www.parentsolo.brussels
- **La Ligue des familles** : association belge francophone de soutien à la parentalité au service des familles
www.liguedesfamilles.be



VOS NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....



1150
Woluwe-Saint-Pierre
Sint-Pieters-Woluwe



CAP Famille A.S.B.L.
CAP Famille V.Z.W.